



## Cdd prime precarite et conge paye

Par **jean92**, le **24/11/2013** à **15:43**

bonjour a tous

je suis en cdd depuis le 1 janvier 2013 et jusqu'a aujourd'hui. mon dernier contract date du 31 octobre 2013 et je continu a travailler sans contract pour le mois de novembre 2013.ma question ai-je le droit a ma prime de precarite si au mois de novembre on me passe en cdi sachant que je n'ai pas touché cette prime tous les mois.tous les mois on me donne mes contracts en retard vers le 20 du mois donc avec 3 semaines de retard.es ce normal??  
MERCI A TOUS LES PERSONNES QUI ME REPONDONT.

Par **moisse**, le **24/11/2013** à **19:40**

Bonjour,

Vu d'ici cela sent les CDD d'une collectivité locale ou d'un service public, hospitalier...

Il serait bon de le préciser la réglementation des CDD est bien différente dans le secteur public que dans le secteur privé.

Et s.v.p. ne criez pas pour dire merci (en majuscules).

Par **jean92**, le **24/11/2013** à **20:51**

Bonsoir

Je suis en sectei privé merci

Par **moisse**, le **25/11/2013** à **08:56**

Bonjour,

Si je comprends bien vous signez tous les mois des CDD environ 3 semaines après leur date d'effet.

Pouvez-vous préciser :

\* le motif de cette succession de contrats

\* le délai éventuel (non travaillé) qui survient entre chaque contrat.

De toutes façon la règle c'est le contrat CDD sous 48 h ou CDI d'office.